

Contrepartie à l'adhésion

Quels services pour ma cotisation ?

NOTRE OFFRE
 EN UN COUP D'OEIL...



UNE ÉQUIPE PLURISICILINAIRE
 DÉDIÉE À VOTRE ENTREPRISE



NOS PRESTATIONS DE SUIVIS INDIVIDUELS

La surveillance de l'état de santé par les médecins du travail et les infirmières en santé au travail est réalisé soit en cabinet, soit en téléconsultation :

>Pour les salariés non exposés à des risques particuliers : des visites d'information et de prévention, initiale et périodique

>Pour les salariés exposés à des risques particuliers : des examens médicaux d'aptitude initial et périodique en alternance avec des visites d'information intermédiaires

- >Pour tous les salariés :
- une visite médicale de pré-reprise
 - une visite médicale de reprise
 - une visite médicale à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin du travail
 - une visite de mi-carrière
 - un rendez-vous de liaison



Examens complémentaires Réalisés directement à l'AMSN (audiotest, visiotest) ou sur prescription médicale (radiologie, biologie...). Les examens prescrits par le médecin du travail sont pris en charge par l'AMSN.

Psychologues du travail Des entretiens sont proposés sur prescription du médecin aux salariés qui le nécessitent. Cette prestation est incluse dans la cotisation annuelle.

La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle. La coordinatrice assure le suivi des salariés présentant un risque de désinsertion professionnelle.

Assistants sociaux Elles rencontrent en entretiens individuels les salariés orientés par le médecin du travail.



Retrouvez les différents types de visite

NOS ACTIONS DE PRÉVENTION EN ENTREPRISE

Conseiller et accompagner les employeurs

Le médecin du travail est un interlocuteur privilégié pour vous aider à identifier vos risques professionnels et vous conseiller sur une démarche de prévention appropriée.

Prioritairement, notre équipe santé au travail réalisera votre **fiche d'entreprise**, un document obligatoire qui consigne les risques de votre établissement.

Notre champs d'intervention est large, n'hésitez pas à nous solliciter pour toutes questions relevant de la santé au travail, par exemple :



AMSN- MAJ avril 2026

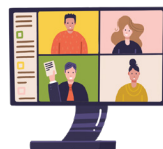
Et bien d'autres problématiques santé au travail.
 Pour toutes questions, contactez votre médecin du travail.

Informier et sensibiliser vos équipes

En adhérent à l'AMSN, vous bénéficiez d'un accès illimité et sans surcoût à notre offre de sensibilisations.

Elaborées et animées par des experts en prévention des risques, elles s'adressent soit aux dirigeants, managers, soit aux salariés.

Chaque année, les thématiques évoluent pour tenir compte de l'actualité.



Webinaires



Présentiel



E-learning

Au programme : Obligations légales en santé et sécurité au travail, prévention du risque chimique, gestion des incivilités en contact client, compréhension et repérages des TMS, prévention de l'addiction..

Les sensibilisations sont collectives, à distance ou en présentiel (dans vos locaux ou ceux de l'AMSN).

A noter : Quand ils interviennent dans votre entreprise, nos experts organisent des sensibilisations sur mesure, en lien avec vos risques et vos équipements de protection.

Rdv sur notre site internet ou notre page LinkedIn pour découvrir notre offre de sensibilisations ou scannez ce QR code.



L' amSn accompagne près de 7 500 employeurs, pour préserver la santé au travail de plus de 90 000 salariés.

Nous sommes une association «loi 1901» à but non lucratif, dotée d'une autonomie financière.

Notre Conseil d'Administration est composé à parité de représentants d'employeurs et de représentants de salariés issus des entreprises adhérentes. Il est présidé par un employeur.

L' organisation et la gestion de notre service sont placées sous la surveillance d'une Commission de Contrôle, présidée par un salarié d'une entreprise adhérente désigné par une organisation syndicale.

Scannez-moi pour découvrir les services proposés aux adhérents en contrepartie de la cotisation annuelle.

